

## Lettre ouverte à M. Xavier MARTIN, maire de Trégastel

Monsieur le Maire,

Notre initiative et notre démarche inédite à Trégastel ont suscité un grand nombre de réactions.

Nous souhaitons répondre à la vôtre.

Dans *Le Télégramme* du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (dont nous reproduisons ci-contre un extrait de l'article toujours disponible sur le site du journal : <https://www.letelegramme.fr/x-6652137.php>), vous indiquez au journaliste Morvan LÉON refuser de commenter ces bulletins « *anonymes et à la limite de la diffamation* ».

### « À la limite de la diffamation »

Le maire, Xavier Martin, refusant de commenter les bulletins, « anonymes et à la limite de la diffamation », justifie son choix : « C'est un projet mené en concertation avec le dirigeant du Centre nautique, qui veut développer une activité locale à l'année. Ce site dessert les deux grèves et sa situation en hauteur de dune en fait un poste de vigie protégé de la hausse du niveau de la mer. On doit y aménager des douches hommes et femmes séparées, ainsi que pour les enfants et les handicapés, le tout en l'isolant de l'humidité, ce sont de gros travaux. »

Une école de voile sur le parking ou rue du Roi Arthur poserait, selon l'élu, un problème de places de stationnement dans un cas, et éloignerait des plages dans l'autre.

Le maire estime que si le chantier est coûteux, il accroît l'attractivité de la commune : « Si l'État, la Région, le Département et l'agglomération y participent, c'est que c'est important pour Trégastel. Avec les trois projets, on endette la ville de 300 000 €, à payer en 20 ou 30 ans. »

## → Pourquoi ne signons-nous pas nos publications individuellement ?

Notre collectif rassemble des habitants sincèrement attachés à Trégastel.

Peu importent leurs origines, leur ancienneté dans la commune, leurs CSP, leurs âges,... et donc, leurs identités.

Ce qui compte, c'est leur motivation, leur implication, leur bon sens, leur curiosité, leur écoute, leur capacité de travail individuel et en équipe, leurs aptitudes, leurs compétences,... leur volonté d'analyser, de réfléchir et de proposer des solutions pour développer Trégastel avec une gestion saine de ses ressources et de ses dépenses, sans altérer le quotidien de ses habitants.

C'est une démarche collective et toutes nos décisions sont prises collégialement.

De plus, communiquer en indiquant nos identités détournerait immanquablement l'attention de certains lecteurs au détriment de notre message et de nos propositions, et engendrerait fatallement des discussions superficielles et superflues. Les Trégastellois – dont nous sommes – n'ont pas besoin de ragots de concierges, mais d'une vraie gestion de la commune.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de nous présenter. Individuellement. Quand ce sera pertinent.

## → « À la limite de la diffamation » ?

Un propos est diffamatoire ou ne l'est pas. Si vous nous considérez à la limite de la diffamation, c'est que nous ne sommes pas en diffamation. En utilisant ces termes, vous confirmez donc l'authenticité de nos écrits. Nous vous en remercions.

Que notre démarche et nos opinions vous déplaisent, c'est tout à fait possible – et même fort probable. Sachez cependant que ce n'est ni contre votre personne ni contre la fonction de maire que nous nous mobilisons, mais contre ces décisions que vous prenez à la tête de la commune et que nous désapprouvons.

En outre, comment nous accuser de diffamation alors que les informations que nous avons communiquées dans nos bulletins proviennent soit de la presse écrite, soit de documents diffusés en Conseil municipal ? C'est-à-dire : de vous-même !

Vous noterez que nous avons d'ailleurs pris soin de citer nos sources.

## → Le projet du Centre nautique

Ce projet est certainement le sujet le plus brûlant de votre mandat. Et pour cause ! Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de cette affaire ; cela a été fait dans nos bulletins n°1 et n°2, disponibles sur notre site. Nous allons cependant commenter vos déclarations.

*« C'est un projet mené en concertation avec le dirigeant du Centre nautique qui veut développer une activité locale à l'année. »*

Tout d'abord, à quel dirigeant faites-vous allusion ? Le Club Nautique de Trégastel (CNT) est une association de loi 1901 présidée par M. Henri-Cédric CARRIOU, mais qui emploie pas moins de deux directeurs salariés : MM. Alexandre THUILLANT et David GAPILOU.

Ensuite, vous suffit-il de vous concerter avec une seule personne, qui plus est partie prenante, pour convenir d'un projet qui va coûter 2,1 millions d'euros aux habitants de Trégastel ?

*« On doit y aménager des douches hommes et femmes séparées, ainsi que pour les enfants et les handicapés, le tout en l'isolant de l'humidité, ce sont de gros travaux. »*

Bien évidemment que ce sont de gros travaux !

Énormes même puisque, que comme nous l'avons écrit dans notre bulletin n°2, ce bâtiment est une villa, donc une construction conçue dès l'origine pour la résidence et absolument pas adaptée pour être convertie en un ERP (Établissement Recevant du Public) aux normes strictes !

Du fait de l'ampleur considérable des travaux requis pour la transformer en un centre nautique digne de ce nom et conforme aux réglementations, ce projet n'est pas défendable face à la construction d'un bâtiment, neuf, plus spacieux, sur mesure, conforme et... bien plus économique, pour ne pas dire : bénéficiaire ! (cf. bulletin n°2)

Alors, pourquoi avoir fait ce choix désastreux de l'endettement et, face à l'existence d'une alternative profitable aux Trégastellois, vous cramponner aussi farouchement à ce projet ?

## *« Si l'État, la Région, le Département et l'agglomération y participent... »*

Comme nous l'avions écrit dans notre bulletin n°1, il est annoncé que la Région participera à hauteur de 200 000 €, le Département de 181 000 € et LTC aux alentours de 20 000 € (nous vérifions le montant précis...).

Quant à l'État que vous citez, nous supposons qu'il s'agit en fait du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui rembourse simplement la commune de sa TVA déductible (c'est-à-dire : qui lui restitue une partie marginale de ses paiements). Ce n'est donc pas une subvention.

Nous les remercions tous chaleureusement pour leurs aimables participations aux frais, mais le cumul de celles-ci n'atteint que 850 000 € sur les 2,95 millions budgétés.

Il est en outre d'ores et déjà acquis que l'inflation fera dépasser ce budget bien au-delà de 3 millions, tandis que ces subventions, elles, n'augmenteront pas. La différence se creusera encore et sera entièrement à la charge de notre commune désormais lourdement endettée, c'est-à-dire... sur les Trégastellois. Merci pour nous.

Pour terminer avec ce sujet, il est encore temps de reconsiderer ce projet et de le redéfinir autour d'une solution financièrement avantageuse pour la commune et réellement bénéfique pour les habitants, en érigeant un centre nautique flambant neuf répondant à leurs besoins.

Nous tenons à vous assurer que vous ne serez nullement mésestimé en revenant sur une mauvaise décision. Au contraire, nous saluerons ce choix courageux car cela sera tout à votre honneur et prouvera que vous commencez à vous préoccuper – sincèrement – de la situation des habitants.

Ce qui est l'une des toutes premières responsabilités d'un maire.

## → **En conclusion**

Comme nous venons de l'écrire, il n'y a aucune querelle de personnes de notre part.

Ce n'est absolument pas notre état d'esprit.

Notre anonymat – temporaire – nous permet simultanément de ne pas prêter le flanc à ce genre de dérives.

En revanche, nous n'hésiterons pas à nous opposer à toute décision – ou absence de décision – que nous estimerons préjudiciable ou contraire aux intérêts des habitants de Trégastel.

Alors, voyez les choses telles qu'elles sont : il y a à présent une opposition à Trégastel !

C'est une initiative citoyenne, née – il faut bien le dire – parmi vos administrés insatisfaits.

Et il n'y a rien de plus démocratique que cela...

**Les Trégastellois**